

BULLETIN D'ADHÉSION FO DES ASSISTANTS FAMILIAUX DU DÉPARTEMENT DE L'AIN



FO est la première force syndicale au Département de l'Ain depuis 2008.

L'union fait la force, pour cette raison, **FO** vous invite à nous rejoindre afin de pouvoir continuer à s'unir pour être encore plus fort, et ainsi faire aboutir vos revendications.

FO, un syndicat libre et indépendant, ayant pour seul objectif, la défense de vos intérêts.

C'est ensemble par l'action, la revendication, la négociation que l'on obtient des avancées, pour tous et pour chacun, en toute liberté et en toute indépendance.

L'adhésion **FO** ouvre droit à un crédit d'impôt ou une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant de la cotisation. Un reçu fiscal vous sera remis pour justifier votre règlement.

FO a mandaté un cabinet d'avocats pour traiter gracieusement les situations individuelles juridiques des adhérents.

Le montant de la cotisation est prélevé par le Trésorier général en 3 fois (mars/juin/octobre). L'adhésion à **FO** est par année civile et par tacite reconduction. Pour toute adhésion en cours d'année, le trésorier général vous proposera un échéancier adapté pour chaque situation.

L'équipe **FO 01** vous remercie pour votre engagement, bienvenue à **FO**.

Nom Prénom

Adresse :

.....

Tél :

Courriel :

Date

Signature

Le montant de la cotisation FO est de 118 € pour l'année 2023 après déduction ou crédit d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% le reste à charge est égal à 40,12€ €/an

Bulletin d'adhésion, accompagné d'un RIB, à retourner au

Syndicat **FO** des agents du Département de l'Ain

13, avenue de la Victoire - 01000 BOURG EN BRESSE

☎ : 04.37.62.16.87 📠 : 06.32.64.31.01

Courriel : fo@ain.fr Site internet **FO** : <http://www.fo-01.fr>

